**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES**

**« Achat d’une laveuse »**

**REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C)**

Date de publication de l’avis d’appel public à concurrence : 20 avril 2018

**Visite obligatoire des locaux.**

**Date limite de remise des offres : 25 mai 2018 à 12h00**

**Nom de l’organisme acheteur**

**Lycée Gabriel VOISIN**

Chemin des champs de la loge

BP 40002

10901 TROYES cedex 9

0325832783

Ce.0100945Y@ac-reims.fr

**Objet du présent marché**

Le présent marché a pour objectif l’achat et l’installation d’une laveuse avec enlèvement de l’équipement actuel

**Forme du marché**

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée.

**Allotissement**

Il n’est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

**Durée du marché**

Le présent marché s’exécutera dans la période comprise entre la date de notification au fournisseur et la date d’achèvement des garanties contractuelles.

Il prendra effet à sa notification.

Date d’exécution prévisionnelle : semaine du 9 au 13 juillet 2018

**Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Présentation des offres**

Le dossier à remettre par le candidat comprendra les pièces suivantes :

\_ L’offre chiffrée du candidat

\_ Le cahier des clauses Techniques particulières (CCTP) dûment daté et signé.

\_ Un mémoire technique décrivant précisément le matériel proposé, les performances

et l’offre de service.

\_ L’attestation de *v*isite des locaux.

\_ Tous autres éléments permettant d’évaluer les capacités professionnelles, techniques et

financières du candidat.

**Les propositions devront être rédigées en langue française.**

**La date limite de réception des offres est fixée au : 25 mai 2018 à 12h00**

**Date de publication**

20 avril 2018 sur le site <https://mapa.aji-france.com/>

**Jugement des offres**

Le jugement des offres se fera en tenant compte des critères suivants hiérarchisés et pondérés par ordre décroissant d’importance.

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Pondération** |
| **Prix**  | 40 % |
| **Valeur technique de l’offre** | 60 % |

La **valeur technique** sera évaluée sur une échelle de 0 à 5, selon le barème suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| 0 | Absence de réponse ou réponse non engageante ou non contrôlable. |
| 1 | Réponse particulièrement faible – Critiquable |
| 2 | Réponse faible. |
| 3 | Réponse moyenne – correspond au CCTP. |
| 4 | Bonne réponse. |
| 5 | Très bonne réponse. |

* Notation du critère « prix »

Prix de l’offre la moins disante

 X 10

 Prix de l’offre examinée

L’offre la moins disante obtient la note maximale, soit 10 points.

* Notation du critère valeur technique

 Note valeur technique de l’offre examinée

 X 10

Note valeur technique de l’offre la mieux notée

L’offre présentant le critère valeur technique le plus qualitatif obtient la note maximale, soit 10 points.

Chaque note sera multipliée par le coefficient de pondération qui est associé à chacun des critères. La somme des notes pondérées est ensuite calculée pour donner une note globale à l’offre sur 10 points. Le candidat ayant obtenu la note maximale obtiendra le marché. En cas d’ex aequo, l’offre de l’entreprise disposant de la note la plus élevée sur le critère du prix sera sélectionnée.

**Visite des locaux**

L’attention des candidats est attirée sur le fait qu’une visite obligatoire des locaux de restauration est prévue.

Elle se déroulera en présence d’un membre de l’établissement, rendez-vous à convenir avec l’établissement.

Une attestation de présence sera remplie et devra être jointe à l’offre (les offres des candidats n’ayant pas effectué de visite ne seront pas recevables).

**Conditions de la négociation**

Le lycée Gabriel VOISIN pourra éventuellement engager les négociations avec le ou les candidats ayant présenté l’offre ou les offres les plus intéressantes, tout en respectant l’égalité de traitement des candidats.

La négociation pourra prendre la forme soit d’un échange écrit (fax, courrier, courriel) soit d’un entretien bilatéral. Elle peut porter sur tous les éléments de l’offre, notamment le prix.

A l’issue de la négociation, les candidats devront remettre leur proposition par écrit, par la remise d’un nouvel acte d’engagement dûment complété et signé.

Les offres négociées seront analysées et classées selon les critères énoncés au règlement de consultation.

Les résultats de la négociation seront formalisés par écrit (courriel, courrier, fax) avant la signature du marché.